



Rupture de contrat engagement dans l'armee de l'air

Par Visiteur

Bonjour je me suis engager dans l'armee de l'air il y a 1ans pour une duree de 3ans et je ne veut pu rester dans ce milieu la je voudrais savoir quel sont les moyens pour mettre fin a ce contrat d'engagement je vous en pris aidez moi merci par avance

Par Visiteur

Chère madame,

Bonjour je me suis engager dans l'armee de l'air il y a 1ans pour une duree de 3ans et je ne veut pu rester dans ce milieu la je voudrais savoir quel sont les moyens pour mettre fin a ce contrat d'engagement je vous en pris aidez moi merci par avance

Malheureusement, les contrats d'engagement militaire ne peuvent être rompus qu'avec l'accord de la hiérarchie; et à la différence d'un militaire de carrière, l'armée n'est absolument pas tenue de donner son accord.

En effet, un contrat d'engagement de X ans vous engage personnellement pour cette durée et vous êtes contraint de poursuivre le contrat jusqu'à son terme.

L'armée ne laisse pas facilement partir ses hommes ni ses femmes.

Une autre solution serait néanmoins possible; il s'agirait cette fois-ci d'attendre la dernière année de service et de présenter une demande de reconversion afin de pouvoir bénéficier d'un congés de un an lui permettant de bénéficier des aides de retour à la vie civile.

Très cordialement.